



## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT N° 2022-04

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Pike River, le 4 avril 2022 :

**RÈGLEMENT #2022-04 CONSTITUANT  
UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 05-0388, 04-0693, 03-0205 ET 02-0214**

Ce règlement a pour objet la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme permettant d'étudier les questions relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire qui pourrait lui être soumises par le conseil Municipal ainsi que les dossiers qui lui sont référés en vertu de règlements d'urbanisme en vigueur.

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 548, route 202, Pike River, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Pike River, ce 11<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

  
Lucie Riendeau, directrice générale